

Image not found or type unknown



## Frais/émoluments/honoraires

Par **sorififi**, le **29/09/2023** à **17:48**

Bonjour les experts,

Suite à un partage d'une succession d'un montant de 1.060.000€ avant impôts (860 000€net)  
le notaire prélève :

Droits de partage 12430€  
Honoraires du partage 10161€  
Émoluments du partage 8008€

Cela concerne semble-t-il correct ?  
En vous remerciant d'avance de votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **30/09/2023** à **11:44**

Bonjour et bienvenue

Cela ne me paraît pas hors norme, mais il ne nous appartient pas ici de comparer, sachant que les coûts et frais, taxes, etc.. peuvent différer légèrement selon votre lieu de résidence, votre relation avec le notaire etc....

Voici néanmoins des données.

<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/succession-frais-notaire>